



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 avril 2010

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

RÉALISATION DE LIAISONS INFORMATIQUES
PAR FIBRE OPTIQUE DESSERVANT LES
LOCAUX DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER
- CONVENTION DE PARTAGE DES COÛTS
D'INVESTISSEMENT ET DE MISE À
DISPOSITION

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 28 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORSTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

**RÉALISATION DE LIAISONS INFORMATIQUES PAR FIBRE
OPTIQUE DESSERVANT LES LOCAUX DU SYNDICAT DES EAUX DU
VIVIER - CONVENTION DE PARTAGE DES COÛTS
D'INVESTISSEMENT ET DE MISE À DISPOSITION**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort va procéder à des travaux de raccordement en fibre optique visant à desservir les futurs locaux du Syndicat des Eaux du Vivier :

- Ancienne Usine Marot au Site Central de l'Hôtel de Ville,
- Ancienne Usine Marot au Château d'Eau du Vivier.

Selon le tracé de référence (annexe n°1) visant à raccorder l'Usine via le Centre Duguesclin.

L'estimation du montant des travaux s'élève à ce jour, à un total de : 70 398,90 € TTC se décomposant comme suit :

Travaux génie civil	48 196,30 €
Eclairage Public – Basse tension	5 096,00 €
Eclairage Public – Haute tension	1 040,00 €
Divers	5 669,70 €

Ce montant , susceptible d'évoluer en fonction des travaux réellement exécutés, est basé sur le marché à série de prix de la Direction des Espaces Publics – Eclairage public, inclut :

- les travaux de Génie Civil entre l'usine Marot et le Centre Duguesclin ainsi que la pose de 2 fourreaux PEHD □ 45 et les chambres de tirage nécessaires,
- la pose de fibres optiques ainsi que les épissures afférentes. Un câble de 6 paires de fibre sera posé entre l'usine Marot de le Centre Duguesclin et un câble de 3 paires de fibre entre l'usine Marot et le Château d'eau du Vivier.

Il n'inclut pas le sondage ou furetage d'éléments existants Chemin du Pissot ainsi que le génie civil nécessaire et les fourreaux afférents à la traversée de la rue du Vivier qui sont déjà existants.

Concernant l'investissement à intervenir, il est proposé de répartir les coûts entre la Ville de Niort : 50% et le Syndicat des Eaux du Vivier : 50%.

Le Syndicat des eaux du Vivier remboursera à la Ville de Niort, sur présentation d'un état de frais après l'achèvement des travaux selon le calendrier suivant :

- 20 % en 2010,
- 15 % en 2011,
- 15 % en 2012.

L'ouvrage réalisé sera en pleine propriété à la Ville de Niort.

Concernant l'utilisation, la Ville de NIORT accorde au S.E.V :

- Le droit d'utilisation du fourreau Φ 90 sis chemin du Pissot ainsi que des éléments de génie civil présents
- Le droit d'usage à titre gratuit de 3 paires de fibres entre l'usine Marot et le Centre Duguesclin et de 2 paires de fibre entre l'usine Marot et le Château d'Eau du Vivier
- La propriété de la fibre entre l'usine Marot et le Château d'Eau du Vivier.

Une convention entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier est proposée afin de contractualiser les engagements des deux parties.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON